

15 novembre 2016

## **Assainissement non collectif**

### **21 entreprises accréditées : une garantie pour les Eurois... et l'environnement**

**Après 16 artisans en mai dernier, ce sont 5 bureaux d'études qui ont reçu, le 14 novembre 2016, l'accréditation « charte qualité assainissement non collectif » par Frédéric Duché, vice-président du Département de l'Eure. Cette charte est une reconnaissance de leur bonne pratique dans la réalisation des travaux chez les particuliers. Elle garantit l'installation, dans les logements des Eurois, de matériel adapté et performant pour le traitement des eaux usées et pour l'environnement.**

40 % de la population, soit environ 110 000 logements eurois, ont recours à un assainissement non collectif (ANC) pour traiter leurs eaux usées. « Sur l'ensemble de ces installations, plus de 30 % représentent un risque sanitaire ou environnemental pour notre département », a tenu à rappeler Frédéric Duché, vice-président au Département de l'Eure. « Il est donc essentiel d'aider les particuliers à se mettre aux normes. » En effet, afin de garantir des performances épuratoires qui ne nuisent pas à l'environnement, il est nécessaire d'avoir un équipement adapté. Le Département, aux côtés des SPANC (Service public d'assainissement non collectif) et de l'agence de l'eau Seine-Normandie, privilégie la mise en place d'installation respectant les normes environnementales, pérennes, conformes à la réglementation et à un prix juste. « Ce n'est pas évident pour les particuliers de s'y retrouver. C'est pourquoi nous devons les aider et les guider dans la réalisation de leurs travaux », poursuit l' élu en rappelant le rôle incontournable de l'ensemble des acteurs de l'eau (SPANC, agence de l'eau, Département).

#### **16 artisans et 5 bureaux d'études Normands**

Une « charte qualité » a donc été créée afin d'encourager les bonnes pratiques et de promouvoir un certain nombre d'engagements et d'actions auprès des professionnels du domaine de l'ANC. Cette charte vise en particulier les entreprises de terrassement et les bureaux d'études qui interviennent chez les particuliers pour réaliser les travaux d'assainissement non collectif.

Après 16 premiers artisans labellisés en mai 2016, la charte qualité ANC a, cette fois, été remise à 5 bureaux d'études normands. « Si cette charte permet aux habitants d'identifier sereinement les entreprises qui interviendront chez eux, elle est, pour vous, un excellent support pour valoriser votre travail et votre engagement », conclut Frédéric Duché avant de remettre les certificats aux entreprises.

> Tout les savoir sur la charte qualité ANC : <http://bit.ly/2eN2EaQ>

#### **Contact presse**

##### **Département de l'Eure**

Bruno Simon

02.32.31.97.33 / 06 76 42 24 60 / [bruno.simon@eure.fr](mailto:bruno.simon@eure.fr)